

COLOMBIE

Violence contre les femmes Corps mutilés, crimes cachés

Index AI : AMR 23/048/2004

ÉFAI

**Embargo : mercredi 13 octobre 2004
(16 h 00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« *Le chef des paramilitaires m'a violée. [...] "Tu dois te taire... Si tu parles, les gens vont dire que tu l'as cherché..." Je suis venue à Medellín... Lorsque l'armée est arrivée, je me suis dit que tout allait recommencer. Comme un cauchemar qui n'en finirait jamais...* »

Témoignage recueilli par Amnesty International.

Bogotá – « *En semant la terreur et en exploitant les femmes à des fins militaires, les forces de sécurité, les paramilitaires soutenus par l'armée et les mouvements de guérilla transforment les corps de milliers de femmes et de fillettes en champ de bataille* », a déclaré Susan Lee, directrice du programme Amériques à Amnesty International, ce mercredi 13 octobre 2004, à l'occasion de la publication d'un nouveau rapport sur la violence contre les femmes en Colombie.

Regroupant les témoignages de victimes de violences sexuelles imputables aux diverses factions armées, ce rapport se fait l'écho de leurs voix si souvent étouffées. Les stigmates et la peur qu'engendrent les violences sexuelles empêchent nombre de femmes de sortir du silence.

« *Grâce à ce rapport, nous souhaitons donner la parole aux milliers de femmes qui ont subi des sévices sexuels et dont l'histoire reste murée dans un silence entretenu par la discrimination et l'impunité* », a expliqué Susan Lee.

Les violences sexuelles contre les femmes, notamment le viol, font partie intégrante du conflit armé qui ravage la Colombie depuis 40 ans. Au regard des éléments d'information mis au jour par Amnesty International, il s'agit d'une pratique généralisée.

Les forces de sécurité et les paramilitaires ont couramment recours au viol et autres sévices sexuels, comme les mutilations génitales, dans le cadre de leur

politique de terreur menée contre les communautés qu'ils accusent de collaborer avec les groupes de la guérilla. Les Afro-Colombiennes, les indigènes, les paysannes, les habitantes des bidonvilles et les femmes déplacées à l'intérieur de la Colombie sont les plus exposées.

« *Les femmes, les jeunes filles et les fillettes sont violées et agressées sexuellement, voire tuées, parce qu'elles se comportent d'une manière jugée inacceptable par les combattants, parce qu'elles défient l'autorité des groupes armés ou tout simplement parce qu'elles représentent le moyen idéal d'humilier l'ennemi* », a dénoncé Susan Lee.

Les femmes subissent des violences sexuelles après avoir été enlevées par les groupes de la guérilla et les paramilitaires, ou lors de leur détention aux mains des forces de sécurité. En outre, les groupes de la guérilla contraignent leurs combattantes à se faire avorter et à utiliser des moyens contraceptifs.

« *Dans les régions qu'ils contrôlent, les paramilitaires et les membres de la guérilla cherchent à s'immiscer dans les aspects les plus intimes de la vie des femmes, en instaurant des couvre-feux et des codes vestimentaires, mais aussi en humiliant, flagellant, violant et même en éliminant celles qui osent transgresser la règle* », a indiqué Susan Lee.

Par ailleurs, en raison des préjugés relatifs au genre profondément ancrés dans la culture colombienne, les mouvements de la guérilla et les paramilitaires s'en prennent avec violence aux groupes qu'ils qualifient de socialement « *indésirables* » – à savoir les travailleurs et travailleuses du sexe, les gays et lesbiennes et les personnes soupçonnées d'être séropositives ou atteintes du sida.

Les autorités colombiennes, ainsi que la population, ferment depuis trop longtemps les yeux sur le scandale de la violence sexuelle, considérée comme un « *problème d'ordre privé* ». Figurant rarement dans les statistiques officielles ou les rapports d'autopsie, les violences sexuelles sont d'autant plus occultées qu'elles sont liées au conflit armé.

En effet, l'État se montre peu désireux de traduire les responsables présumés en justice. Lorsqu'une enquête est ouverte, les autorités agissent souvent envers les victimes de manière dégradante, les auteurs

sont très rarement identifiés et encore moins sanctionnés. Rien ou presque n'est prévu pour les victimes n'ayant pas les moyens de se payer des soins médicaux.

« Les victimes de sévices sexuels sont punies encore et encore. Elles ont non seulement été agressées, mais sont aussi fréquemment rejetées par leur famille et humiliées par le système judiciaire. Elles se voient refuser des soins médicaux et leurs agresseurs sont rarement déférés à la justice », a précisé Susan Lee.

Nombre d'associations de défense des femmes en Colombie s'efforcent de pallier cette situation et offrent conseils et assistance médicale aux victimes. Beaucoup se retrouvent à leur tour prises pour cibles par les factions armées, qui considèrent qu'elles collaborent avec l'« ennemi ».

C'est au gouvernement colombien qu'il incombe d'empêcher et de sanctionner les violences perpétrées à l'encontre des femmes. En dépit de maintes recommandations formulées par les Nations unies et d'autres instances internationales, il semble que le gouvernement n'ait pas pris les mesures adéquates pour mettre fin à ces violences et traduire les responsables présumés – quels qu'ils soient – en justice.

La politique du gouvernement continue de mêler toujours davantage la population civile au conflit et d'exacerber une impunité scandaleuse.

« L'impunité est la clé de voûte de la crise des droits humains qui sévit actuellement en Colombie. L'État ne s'acquitte pas de son obligation de diligence, qui lui dicte de prévenir, sanctionner et éliminer la violence sexuelle et la violence liée au genre. Aussi laisse-t-il entendre que ces agissements sont tolérés, voire cautionnés, » a indiqué Susan Lee avant de conclure :

« Toutes les parties au conflit doivent dénoncer publiquement la violence liée au genre et faire savoir fermement à leurs membres que la violence contre les femmes ne sera pas tolérée et que les responsables présumés, tenus de rendre compte de leurs actes, comparaitront devant la justice. »

Complément d'information

Amnesty International s'est rendue en Colombie en 2003 et 2004 afin de mener des recherches sur les violences sexuelles dont sont victimes les femmes dans plusieurs régions du pays. Au cours de ces

missions, les délégués de l'organisation se sont entretenus directement avec des victimes, des témoins, des militants et des organisations travaillant sur des affaires de violence sexuelle ou apportant une assistance aux victimes.

Le rapport d'Amnesty International se fonde sur les témoignages des victimes elles-mêmes.

Il s'inscrit dans le cadre de la campagne internationale *Halte à la violence contre les femmes*, lancée par Amnesty International en mars 2004. ●

Vous pouvez consulter le rapport [Colombia: Scarred bodies, hidden crimes, sexual violence against women in the armed conflict](#) (index AI: AMR 23/040/2004) sur le site de l'organisation.

En ce qui concerne le matériel médiatique, veuillez cliquer sur : <http://news.amnesty.org>